

Accrochage sur voie privée

Par **Vale_32**, le **05/04/2019** à **23:47**

Bonjour

Je viens d'avoir un accrochage sur ma voie strictement privée. Au bout de mon allée il y a un panneau en forme de sens interdit sur lequel est écrit propriété privée défense d'entrer. Cette allée est étroite impossible de se croiser à 2 véhicules et sur les côtés il y a des talus d'herbe sur lesquels il est impossible de monter au risque de se renverser. Un vieux est arrivé avec un tracteur pourri et s'est engagé sur ma voie privée alors que j'en avais montré les 3/4 du chemin avec ma voiture. Bien évidemment l'accrochage était inévitable. Je voudrais savoir qui est en tort. Tout en sachant que j'habite sur une exploitation agricole et qu'à côté de mon allée privée il y a un autre chemin en cailloux qui mène à l'exploitation. Merci d'avance pour vos réponses

Par **Darkden**, le **06/04/2019** à **17:40**

Alors pour commencer il ne s'agit pas d'une affaire pénale, et ensuite lorsque l'on est demandeur on a pas le droit à un avocat commis d'office ;)

Votre problème va se gérer au niveau des assurances, selon le constat qui aura été établi. En fonction des cases cochées/ou pas, et du lieu exact de l'impact, les torts seront désignés ou partagés